Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le
ID : 035-213502495-20260513-2026_23-DE

République française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine
1 Place de l'église 35390 SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE

Sainte-Anne-sur-Vilaine

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le treize mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur POULAIN Christian, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le six mai deux-mille-vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le six mai deux-mille-vingt-six.

Présents : Mesdames : COGREL Chrystèle, MOQUET Noëmie, AUBRY Mylène, DANIEL Marie-Paule, TEXIER Anne-Sophie.

Messieurs : POULAIN Christian, maire, LERAT Thierry, HÉLUARD Jean-Paul, BLIN Olivier, GRANDHOMME Anthony, LASNE Christophe, SINANIAN Didier, TRICHET Marc.

Procurations : DE GOUYON Armelle à COGREL Chrystèle.

GEFFRAY Karine à GRANDHOMME Anthony.

A été nommée secrétaire : COGREL Chrystèle.

2026-23 FINANCES - Affectation du résultat - Budget Commune 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°2026-22 d'approbation du compte financier unique du budget Commune (14000) de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat du budget Commune comme suit :

. Aux comptes R002, résultat de fonctionnement reporté : + 47 087,28 €.
. Au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés : + 445 296,39 €.
. Au compte D001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 47 596,39 €.

- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, le 25/05/2026.
Le maire.
Christian POULAIN.

MAIRIE de STE-ANNE-SUR-VILAINE (I.-et-V.)